

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne.

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CAHORS. —
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:

Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:

Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 15 Avril 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rue 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 13.....	68 75	99 25
De 14.....	69 20	99 40
Du 15.....	69 10	99 40

BULLETIN.

Nous ne voudrions pas dire qu'à Paris, à Vienne ou à Londres, on voit d'un œil favorable l'attitude prise par la Prusse envers le Danemark; toutefois, si l'on se rappelle le passé, si l'on se souvient qu'il y a quatre ans, les puissances occidentales n'ont pas jugé à propos de s'engager directement dans les affaires dano-prussiennes, et cela pour sauvegarder la paix européenne, on doit hésiter à croire que quelqu'un voudrait aujourd'hui prendre le contre-pied de cette politique. Comment supposer, en effet, que la guerre pût éclater maintenant en Europe, non pas afin que le Danemark rentrât dans ses anciennes possessions, mais afin d'en obtenir seulement une fraction plus ou moins insignifiante.

L'Autriche commence à s'inquiéter d'un voyage entrepris à travers la Hongrie par le général Perzel, ancien chef des Hôrveds. Réemment élu dans un des districts de ce pays, le général engage une lutte acharnée contre l'ex-gouverneur Kossuth.

S. M. l'Empereur d'Autriche transfère à S. M. le roi de Prusse, tous les droits que la paix de Vienne du 30 décembre 1854, lui avait reconnus sur les duchés de Schleswig et de Holstein, avec cette réserve que la population du district du Nord du Schleswig seront de nouveau réunis au Danemark, si elles en expriment le désir par un vote librement émis.

Quant à une ingérence française dans cette affaire elle n'existe pas. Elle serait d'ailleurs, plutôt nuisible qu'avantageuse aux intérêts du Danemark.

Les préparatifs se poursuivent avec activité en Italie pour le mariage du prince Humbert.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

2 du 15 avril 1868.

MARCELLE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

I. (Suite.)

« — Vous n'avez donc pas peur ? dis-je à ma voisine, dont la main gantée pressait le plat-bord.
« — Au contraire, j'ai une peur effroyable, mais pourquoi en occuper toutes ces personnes qui s'amuse ?

« Il y a des mots qui font voir jusqu'au fond d'un caractère, comme il suffit d'un rayon de soleil pour éclairer un paysage. J'ai pu reconnaître par la suite que mademoiselle de Cinq-Champs était bien telle que je l'avais devinée. Elle offre un singulier mélange de timidité et de résolution. C'est une nature tout ensemble franche et concentrée, qui peut aller loin dans une voie où elle entrera lentement, et qui s'efface volontiers en gardant sa personnalité. Elle est tout à la fois claire et profonde avec une naïveté qui n'exclut pas la réflexion. Le plus charmant, c'est quelle s'ignore. Je ne lui vois jamais aucun embarras. Quand elle vous parle, c'est en vous regardant bien en face, les yeux dans les yeux. Nulle trace de

La reproduction est interdite.

Le Pape a chargé l'archevêque de Westminster, de présenter ses félicitations à M. Gladstone, à propos de l'attitude qu'il a prise au Parlement anglais dans la question de l'église anglicane d'Irlande.

On a dit qu'un dissentiment avait éclaté entre le général Menabrea et M. de Malaret, notre ambassadeur à Florence. Ce bruit est complètement inexact.

Jamais d'ailleurs autant de rumeurs fausses n'ont circulé. Nous n'avons pas besoin de dire qu'elles contrastent singulièrement avec la position pacifique de l'Europe. C'est ce que fait remarquer, dans un article très bien fait, un journal gouvernemental de Londres, le *Morning-Herald*.

Le grand jury de Richmond, a formulé un nouvel acte d'accusation contre M. Davis.

Les débats du procès contre M. Johnson, ont commencé le 30 mars par un long discours de M. Butler, qui a déclaré que le président Johnson, obligé d'exécuter les décisions du Congrès, n'avait aucun droit à en contester la légalité. M. Butler s'est attaché à établir que les nominations faites par M. Lincoln, étaient obligatoires pour M. Johnson, attendu que M. Johnson ne faisait qu'achever le terme de la présidence de M. Lincoln.

Les nouvelles reçues d'Abyssinie, annoncent que sir Robert Napier, avait occupé Lat, le 21 mars, et espérait arriver devant Magdala le 2 avril. Il faisait ses préparatifs pour donner l'assaut à la place.

Le roi Théodore, avec les prisonniers, 26 canons et 5,000 mousquetaires, était à Magdala, préparé à soutenir un siège.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

New-York, 2 avril.

(Par le paquebot Union. — Voie de Southampton.)

Le Sénat a maintenu au *Chief-justice*, M. Chasse, le droit de voix prépondérante dans les questions du règlement de la procédure. — Les avocats de la poursuite ont présenté des témoignages tendant à établir que le général Thomas, avait menacé d'employer la force pour s'emparer des bureaux du ministère de la guerre. M. Stanberry a protesté contre

cette afféterie qui est souvent la marque d'un sentiment trop exagéré de son importance, ou le propre des personnes qui veulent produire de l'effet. Marcelle a une instruction solide et variée. Elle a grandi sur les genoux d'une grand'mère qui l'adorait sans la gêner, et qui a pris plaisir à pétrir le jeune cœur de sa pupille de ses mains bonnes et vénérables. Un honnête homme peut se confier à cette honnête personne.

« La coquille vaut l'amande... Marcelle est une belle fille ni trop grande ni trop petite, bien plantée et bien venue, comme un jeune arbre dans un bon terrain. J'ai toujours eu, tu le sais, un faible particulier pour les femmes qui se portent bien. J'ai fait jadis une expérience de six mois qui m'a été à tout jamais le goût des personnes nerveuses et des natures languissantes. Une bonne santé me paraît l'indice d'un bon caractère et d'une imagination bien équilibrée. A ce point de vue, je n'ai rien à désirer avec Marcelle. Ne va pas croire sur ce portrait que ce soit une paysanne aux mains rouges, solidement établie sur des pieds robustes. Point. Elle a toute la souplesse élégante et les attaches fines d'une Parisienne, mais d'une Parisienne qui a du sang vermeil dans les veines. A table, une côtelette ne lui fait pas peur, non plus qu'une course à travers bois, à la campagne.

« Le diable n'y perd rien ! Une femme est toujours femme par un bout, si bon appétit qu'elle ait. Un soir, dans un grand jardin que termine une terrasse, elle était côté de moi, les deux coudes appuyés à une balustrade qui domine une grande étendue de bois. Le château, tout illuminé, brillait dans la nuit. On y dansait, et le murmure d'une valse en sortait. Sous l'ombre des allées, on voyait passer des formes blanches. Il faisait un clair de lune superbe. Le feuillage des arbres, où glissait un frisson de vent, avait des teintes argentées; il s'en échappait des rumeurs confuses qui s'éveillaient et s'éteignaient. Marcelle regardait devant elle; moi je regardais Marcelle... Non,

ces allégations en déclarant que le président Johnson n'avait jamais donné l'ordre d'employer la force.

M. Chasse s'est prononcé en faveur de l'exception proposée par M. Stanberry, néanmoins le Sénat a repoussé cette exception. — Le général Burnside (républicain) a été réélu gouverneur de Rhode-Island.

Washington, 11 avril.

Le procès du président Johnson a été repris aujourd'hui devant le Sénat. Le général Thomas, a affirmé que M. Johnson ne lui avait jamais ordonné d'employer la force pour s'emparer des bureaux du département de la guerre.

Florence, 12 avril.

La *Correspondance italienne*, démentant le bruit d'un renouvellement de la Convention de septembre, dit que, pour qui connaît le langage diplomatique, il ne saurait être question de signer une Convention, lorsque, pour concilier les intérêts des deux Etats, on a recours à ce qu'on appelle un *modus vivendi*.

Rome, 12 avril.

Le Pape a célébré aujourd'hui la messe à St-Pierre, puis il a donné la bénédiction solennelle du haut du portique supérieur de la basilique. Malgré un temps pluvieux, une foule immense assistait à cette cérémonie.

La santé du Pape est excellente. S. S. a donné audience à plusieurs étrangers.

Madrid, 12 avril.

Les fêtes de la semaine sainte sont terminées. Le temps a été magnifique et l'affluence a été immense dans les églises, comme dans les rues. Aucun incident fâcheux n'est venu troubler la tranquillité qui a régné dans la capitale, ainsi qu'à Barcelone, à Saragosse, à Séville et dans les autres centres importants de population.

DES MILICES PROVINCIALES

Extrait des archives de la Préfecture du Lot,

par LOUIS COMBARIEU, archiviste-adjoint.

La garde nationale mobile qui vient d'être créée par la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée n'est pas une institution sans précédent en France.

Vers la fin du XVII^e siècle, les finances du roi Louis XIV étant épuisées et les armées affaiblies par des luttes continues avec les peuples, ses voisins, Sa Majesté ordonna la création de trente régiments de milices destinés à remplir la mission à laquelle est appelée la garde nationale mobile qui vient d'être instituée, avec cette différence, toutefois, que les obligations du milicien étaient autrement onéreuses que celles du garde mobile : le milicien ne pouvait s'absenter sans autorisation ; il pouvait être appelé à l'activité sur l'ordre du ministre de la guerre ; il était assujéti à des exercices périodiques dont la durée était illimitée ; il lui était défendu de se marier sans autorisation ; tout homme valide, à l'exception des privilégiés, de l'âge de 20 à 40 ans, pouvait être appelé à faire partie des milices ; enfin la charge du service portait uniquement sur la classe des paysans et ouvriers peuples au nombre des privilégiés figuraient les nobles, les gens de robe, les pro-

jeune statue taillée dans le marbre le plus pur, œuvre éclatante d'un ciseau divin, ne vaudra, malgré son impérissable beauté, une créature vivante qui respire, et dont la poitrine se gonfle sous le souffle de la jeunesse. Tout à coup je vis des larmes rouler sur ce visage baigné de lumière.

« — Qu'avez-vous ? lui dis-je.

« — Je ne sais pas, me répondit-elle.

« Je le savais, moi. Je pris sa main nue, et mes lèvres s'y reposèrent. Elle ne la retira pas, et ses yeux me regardèrent doucement. Il me sembla qu'un rayon descendait dans mon cœur ; un grand trouble me saisit, et je laissai tomber sa main, tremblant et confus comme si j'avais commis un crime.

« Ne riez pas : de telles minutes rachètent peut-être bien des heures mauvaises.

« Le lendemain, Marcelle m'est apparue dans la clarté radieuse du matin. Nous avons causé : elle les pieds dans l'herbe, moi accoudé à mon balcon. Elle a dans l'esprit un tour alerte et vif qui fait qu'on ne s'ennuie pas avec elle. Elle s'éloignait ; je l'ai rappelée : et c'est alors que deux coups de crayon m'ont lié. Je l'ai bien observée dans ce moment. Ses sourcils noirs se touchent par la pointe légèrement et son menton rose a des contours fermes dont la courbe solide ne déparerait pas le profil d'une Romaine. Le tout ensemble pourrait bien indiquer une prédisposition à certaines violences de sentiments et à des vigueurs de résolutions avec lesquelles il faudra peut-être compter. Cependant je ne regrette pas une syllabe de ce que j'ai écrit.

« Maintenant ma destinée dépend de la réponse d'une petite fille. Si elle dit oui, on verra votre ami Henri de Chervette marié et fort décidé à devenir quelque chose. Si elle dit non, les hasards continuent... Mais elle dira oui.

« Je le saurai dans quelques heures, et avant de fermer cette lettre, je vous le dirai.

priétaires, les fonctionnaires, les manufacturiers, les commerçants et leurs enfants, voire même leurs domestiques. (1)

Après avoir subi dans son organisation quelques modifications dont l'expérience avait démontré l'utilité, le système fut trouvé bon et fonctionna d'une manière satisfaisante, ainsi que le constate une lettre qu'écrivait le marquis de Montagnard, ministre de la guerre, à l'intendant de la généralité de Montauban, M. Terray (2).

« Il ne serait pas sage, est-il dit dans cette lettre, de proposer au Souverain d'un des Etats de l'Europe le plus peuplé de renoncer à une portion de sa puissance par laquelle il peut mettre sur pied une seconde armée formidable, toute préparée par la situation de chaque régiment, par la formation de leurs Etats-Majors, par la disposition de leurs officiers et bas-officiers qui connaissent leurs soldats et sont connus d'eux, d'une armée, en un mot, prête à marcher au premier ordre et qui jusqu'à cette époque ne dérange en rien l'agriculture et le commerce.

« Le roi a dans les régiments provinciaux un corps militaire de plus de 80,000 hommes pris, pour la plus grande partie, dans le nombre des hommes de peine ils sont plus faits à la fatigue et à toute espèce d'aliments, plus sains, plus robustes, plus attachés parce qu'ils ont un domicile, et lorsqu'ils sont exercés, ils ne cèdent à aucun autre pour la bravoure et pour la justesse des évolutions.

« Ce corps depuis 1726 n'avait point une constitution régulière, (3) c'était la réunion de paysans conduits par des officiers qui leur étaient étrangers ou inconnus, leur vêtement, leur équipement, leur armement, (4) leur solde, leur traitement, leurs assemblées n'annonçaient point un corps militaire ; il s'en était suivi que le service de ces milices avait été dégradé dans l'opinion publique, il était devenu l'effroi des campagnes ; aujourd'hui le milicien est mis au rang des autres soldats de Sa Majesté, son nom, son traitement a changé et son existence a été rendue militaire, la liberté lui a été exactement rendue à l'époque fixée pour la cessation des services et continuera à l'être indépendamment des exemptions d'impositions, il obtient après un certain temps les récompenses, les distinctions attribuées aux autres troupes ; s'il veut prolonger ses services, il est admis de préférence à remplacer celui à qui par des considérations particulières il est permis d'y renoncer (5) et sa

(1) En 1773, la généralité de Montauban (cette généralité comprenait les départements du Lot, de Tarn-et-Garonne et de l'Aveyron) avait à fournir 474 hommes de milices : — Sur 47,338 inscrits, 33,411 furent dispensés comme privilégiés ou infirmes ; les 13,927 restants fournirent seuls le contingent demandé (c. 763).

(2) Les intendants étaient des magistrats placés à la tête des généralités et qui y remplissaient des fonctions analogues à celles des Préfets dans les départements. M. Terray resta à la tête de la généralité de Montauban de 1773 à 1780.

(3) Nous parlerons plus loin de ces modifications.

(4) Les miliciens étant armés et équipés par les communautés jusqu'en 1773, il en résultait de grandes différences dans la forme de leurs armes et de leur équipement.

(5) Ceux qui ne voulaient pas faire partie de milices, pouvaient, moyennant 100 livres, être exemptés ; ils étaient alors remplacés par des engagés volontaires.

« A propos ! que ce nom de Cinq-Champs ne vous fasse pas croire à une fille des croisades, ayant quelque part un château-fort avec machicoulis et donjon. Elle est née sur les confins de la Bretagne et de l'Anjou, et si quelqu'un de ses ancêtres a guerroyé contre les grenadiers de Hoche, elle n'est point d'un sang à rechercher l'alliance des preux. Nos familles se valent. Elle a quelque fortune, point trop pour qu'on ne m'accuse pas de vilain calcul, assez pour qu'on ne dise pas que je fais une sottise. Mademoiselle de Cinq-Champs n'a jamais vu Paris.

« P. S. Elle portait ce soir une robe couleur d'azur. C'était à ce signe que je devais reconnaître qu'elle consentait à devenir madame de Chervette. Le crois-tu ? mon cœur battait en entrant dans le salon. Mes yeux en firent le tour. Elle n'y était pas. Si elle allait ne pas venir ! On parlait, je n'entendais pas. Mes regards se tournaient obstinément vers la porte. Cette porte s'ouvre enfin : c'était elle, elle avait une robe bleue et des rubans bleus dans les cheveux. J'ai senti que je devenais tout pâle. Elle a passé devant moi, s'est arrêtée un instant, et, me regardant avec un franc sourire :

« — Est-ce bien ainsi ? m'a-t-elle dit.

« J'ai eu comme un éblouissement, mes yeux se sont mouillés. Que l'homme est faible devant un beau visage ! Mais me remettant en lui offrant mon bras :

« — Mademoiselle, ai-je répliqué, j'espère que madame de Chervette ne regrettera rien de ce qu'a fait pour moi mademoiselle de Cinq-Champs.

« — J'y compte ! a-t-elle répondu d'une voix grave et tranquille.

« Voilà comment je me suis fiancé, le 4 septembre 186., à neuf heures du soir, au château de la Guillebardière, non loin de Caen.

« On nous maria dans un mois ; la bénédiction nuptiale donnée, je criai : A demain les affaires sérieuses ! »

» vieillesse est soignée par l'Etat comme celle des autres soldats... Si l'ancienne institution des milices provinciales, bien que laissant à désirer dans son organisation et injuste dans son application, a pu cependant fonctionner d'une manière satisfaisante, la nouvelle institution de la garde nationale mobile qui n'est en définitive qu'une reproduction perfectionnée de ces anciennes milices, n'est-elle pas de nature à rassurer, à tous les points de vue, sur ses résultats ?

(La suite au prochain numéro.)

(1) Fonctionnaires qui administraient sous les ordres de l'intendant certaines parties de la généralité, désignées sous les noms de subdélégations; on pourrait comparer la nature de leurs fonctions à celle des Sous-Préfets.

(2) Sa Majesté, voulant établir une uniformité dans la manière de tirer au sort, ordonne que dès que le nombre des garçons, hommes veufs sans enfants ou mariés, qui devront tirer, aura été déterminé, les Intendants ou leurs subdélégés, fassent autant de billets, lesquels seront tous de même papier et de même grandeur; qu'ils prennent sur le nombre desdits billets, autant de billets qu'il sera demandé de miliciens pour la paroisse; qu'ils écrivent sur ces derniers billets le mot milicien, et les roulent ensuite, de manière qu'il n'y ait aucune différence sensible avec ceux qui ne seront point écrits, lesquels seront également roulés; et que les uns et les autres soient mis et mêlés dans un chapeau qui sera tenu à hauteur de la tête de ceux qui tireront; alors chaque garçon, homme veuf sans enfants ou homme marié, se présentera suivant le rang où il se trouvera inscrit sur le rôle, il étendra la main, prendra un billet dans le chapeau et le donnera à l'intendant ou au subdélégé, pour être ouvert publiquement et faire connaître à toute l'assemblée s'il est blanc ou écrit. Quand le dernier des billets écrits, autrement nommés billets noirs, sera tiré, l'intendant ou le subdélégé, en présence de tout le monde, ouvrira tous les billets qui resteront dans le chapeau, afin qu'il soit notoire qu'il n'y a point d'autres billets noirs, et que le tirage a été bien fait. (Ordonnance du Roi du 27 novembre 1765. — Arch. des P. A. 13.)

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le Constitutionnel, sous la signature de M. Louis Chauveau :

Quelques journaux ont parlé avec beaucoup d'exagération des préventions et des susceptibilités qu'a éveillées, dans l'esprit des compagnies de francs-tireurs, le rapport de M. le ministre de la guerre à l'Empereur sur l'organisation de la garde nationale mobile. Cette émotion est aujourd'hui à peu près complètement calmée. Elle tenait, en effet, à un malentendu facile à dissiper. Car, si M. le maréchal Niel, comme le pays en est convaincu, n'a pas d'autre préoccupation que de pourvoir à la sécurité du territoire, les compagnies de francs-tireurs sont animées, de leur côté, des mêmes sentiments. N'est-ce pas pour défendre leurs foyers qu'elles se sont formées, qu'elles s'exercent au maniement des armes, qu'elles cherchent à perfectionner leur tir ? Entre elle donc et l'administration militaire il y a communauté de but. Partant il ne pouvait y avoir de dissidence sérieuse ni de désaccord durable.

A l'appui de son assertion, le Constitutionnel cite un article du Courrier des Vosges dans lequel se trouvent relatés les résultats de l'audience que le vice-président honoraire de la société des francs-tireurs des Vosges aobtenue récemment de Son Exc. M. le ministre de

la guerre, qui a bien voulu donner le commentaire de la partie de son rapport à l'Empereur, concernant la société des francs-tireurs.

« La nouvelle organisation, lisons-nous dans le Courrier des Vosges, n'aoincridit, en quoi que ce soit, l'autonomie des sociétés, ainsi qu'il ressort des explications que nous a données M. Adam. Les compagnies se recruteront librement comme par le passé, et aucun engagement ne sera autorisé par l'autorité militaire, contrairement à la décision prise et communiquée par le capitaine de la compagnie. Les sociétés présenteront leurs cadres aux généraux de division et, dès lors que leurs choix seront honorables, ils seront ratifiés.

« Le ministre n'entend donner aux compagnies un sergent major et un sergent instructeur rétribué qu'autant qu'elles lui demandent ces deux sous-officiers; quant au capitaine, on lui impose une obligation facile à remplir : celle de toucher son indemnité de 1,200 fr., dont il fera l'emploi à son gré.

« Les compagnies ne seront pas astreintes à prendre part aux réunions de la garde nationale mobile, non plus qu'aux exercices. Seulement, quand elles s'y rendront volontairement, elles seront par cela seul soumises momentanément à la même discipline que les compagnies de la garde nationale mobile.

« Les citoyens âgés de plus de quarante ans seront autorisés à s'engager.

« Quant au port de l'uniforme, il va de soi qu'il est facultatif, en dehors des prises d'armes.

« Les compagnies de francs-tireurs recevront seules, et à l'exclusion des sociétés de tir proprement dites, des armes, des cartouches et de la poudre aux prix de revient; aussi c'est le lieu de faire remarquer que Son Excellence n'entend nullement s'opposer à la formation de sociétés de tir, purement sportives lesquelles relèveront directement du ministère de l'intérieur et seront dès lors, pour celui de la guerre, comme n'existant pas.

« Pour finir, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qu'à titre exceptionnel, les compagnies de francs-tireurs du seul département des Vosges formeront un bataillon dont Son Altesse le Prince Impérial sera le commandant d'honneur.

« Cette faveur est la juste récompense de l'initiative prise cette fois encore par notre glorieux département.

« En résumé, l'organisation nouvelle n'impose aux sociétés aucune charge en temps de paix, elle respecte leur autonomie, leur procure des avantages pécuniaires considérables, les protège contre l'usurpation, les défend de l'intrigue, maintient leur intégrité et, en les rattachant à l'armée, inaugure l'ère du soldat citoyen. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Il est beaucoup question d'une promotion de sénateurs, à l'occasion de la solennité de la première communion du Prince impérial. Parmi les élus, on cite un député, M. le baron de Geiger, directeur de la manufacture de faïence et de porcelaine à Sarreguemines, dans la Moselle; M. Duvergier, président de section au conseil d'Etat; un archevêque; M. de Bouville, préfet de la Gironde et plusieurs généraux.

— Nous nous croyons en mesure d'annoncer que la reprise des travaux parlementaires,

- Oh ! c'est fini depuis longtemps !
— Il y a des choses finies qui ne finissent jamais !
— Ceci regarde madame de Chervette.
— Pauvre petite !
— Heureusement que Paris est un pays fertile en consolations.
— Hum ! les consolations pourraient coûter cher à celui qui entreprendrait de les faire fleurir. M. de Chervette n'est pas pour rien d'une province voisine de l'Espagne.
— N'arrive-t-il pas de Tarbes ou de Dax, ce me semble ?
— Oui, un fils des Pyrénées enfin, les yeux plus noirs que du charbon, le teint mat, la tête fine, le profil anguleux, la parole brève... Toute la forme extérieure d'un héros de tragédie.
— Vous voyez bien que le héros ne joue plus que la comédie bourgeoise !...
— On raconte cependant que madame de Givray a eu fort à souffrir de sa jalousie. Elle bouillonne en lui comme la lave dans le cratère d'un volcan.
— Ou comme le vin de champagne dans une coupe !
— Un amour-propre féroce avec cela !
— Et un orgueil grand comme une pyramide !
— Ce qui ne diminue en rien l'ambition qui frétille dans son cœur ainsi qu'une couleuvre au soleil !
— Anselme sourit.
— Ce bout de conversation ne vous rappelle-t-il pas le fameux vers :
Allons, ferme, poussez, mes bons amis de cœur !
— Quelques vérités dites en passant n'empêchent pas d'apprécier M. de Chervette comme il le mérite. Il a de l'esprit.
— Mieux que cela, de l'intelligence et je le lui ferai bien voir.
— Vous avez des projets ?
— Naturellement. Que croyez-vous qu'il fasse

au Sénat et au Corps législatif, n'aura lieu que lundi prochain, 20 avril courant.

— Il est positif que le projet de loi concernant un emprunt de cent millions à affecter, par annuité de dix millions, aux routes vicinales, viendra au Corps législatif dans la première quinzaine de mai.

Avant de prendre ses vacances de Pâques, le conseil d'Etat a clos mercredi, en assemblée générale, sa délibération sur cette mesure d'une si urgente nécessité. Il y aura, comme nous l'avons dit, une caisse spéciale de prêts à laquelle s'adressent les départements et les communes.

— On dit qu'un certain nombre de députés ont l'intention de présenter un amendement ayant pour but de joindre l'emprunt vicinal à l'emprunt de 440 millions soumis aux Chambres. Dans ce cas, les avances à fournir aux communes seraient faites directement par le trésor et non par la caisse des consignations.

— La rédaction en chef du Constitutionnel, passe décidément aux mains de M. Baudrillart, ancien rédacteur du Journal des Débats. M. Paulin Limayrac est appelé, dit-on, à une haute fonction administrative.

— Le Prince impérial, accompagné du général Frossard, fera, pendant les fêtes de Pâques, une excursion en Bretagne. Le Prince se rendra à Cherbourg, puis à Brest, à Rennes et de là chez la princesse Bacciochi. Il n'est pas impossible que l'Empereur, allant faire visite à la princesse convalescente, ramène à Paris l'héritier de la couronne.

— Demain, dit-on, sera publié au Moniteur le rapport adressé à l'Empereur par le ministre de l'intérieur sur la révision de la garde nationale mobile.

— C'est irrévocablement le jeudi, 23 de ce mois, qu'aura lieu, à 2 heures, au palais de l'Institut, la séance solennelle de réception de M. Jules Favre à l'Académie française. On se discute déjà les billets qui font prime.

— L'abbé Trebuet, le directeur du comte et de la comtesse de Chambord, vient de mourir.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, le 10 avril 1868.

Après la semaine Sainte, voici la semaine de Pâques qui nous arrive avec ses loisirs et ses vacances. Lorsque les hommes sacrifient au repos ou aux distractions extérieures, la politique qui, en réalité ne devrait chômer jamais, devient la très-humble servante du caprice de la mode. Aussi vous devinez que je n'ai rien de nouveau ou d'absolument intéressant à vous mander durant toute cette période. Je vais toutefois courir à travers les commentaires de la semaine, vous prévenir contre certains bruits, vous éclairer s'il se peut sur les nouvelles mises en circulation.

On a beaucoup parlé de paix et de guerre ces jours-ci. La présence à Paris du ministre de la guerre de Danemark et les articles plus ou moins belliqueux de la presse internationale ont semblé autoriser certaines appréhensions alarmantes. Mais de là à un état prochain de crise, il y a loin. Un article fort remarquable et fort remarqué du Rédacteur en chef du Constitutionnel a dit le véritable mot de la situation hier matin et c'est comme M. Paulin Limayrac qu'il faut envisager les choses. Nous n'avons pas la guerre et le gouvernement de l'Empereur n'a aucune raison pour la prévoir. Mais l'Empire doit pourvoir à tous les moyens de précautions que commandent l'état d'armement et l'extension de quelques unes des grandes puissances de l'Europe. Il doit rester armé. Etant prêt à tout il peut n'avoir rien à

quand il sera de retour à Paris ?
— Il vous l'a dit : Henri ouvrira sa maison.
— Une maison ouverte, c'est le moyen... les affaires, les grandes affaires, voilà le but.
— Et vous vous mettez à la tête des siennes ?
— Elles n'en iront pas plus mal, ce me semble.
— Bonne chance alors ! Je vous laisse le cabinet...
— Et vous, vous prenez le boudoir ? répondit Anselme, qui alluma un cigare.
— Le prendre, c'est beaucoup, je l'étudierai seulement. Une femme qui a une santé robuste, l'esprit droit, le cœur sain, c'est un phénomène, et cela vaut bien la peine qu'on l'examine.
— Le tout sans penser à mal ?
— A quoi bon ? Le mal arrive sans qu'on y pense.
— Anselme éclata de rire.
— Si on nous écoutait, on nous prendrait pour des sacrifiants, ajouta-t-il, et cependant si quelqu'un s'avisait, devant nous, de toucher à l'épiderme de M. de Chervette, vous et moi chercherions querelle à l'imbécille.
— Vous, peut-être; moi, ce n'est pas sûr.
— Là-dessus, Anselme et Gaston échangèrent une poignée de mains, et, après avoir pris rendez-vous au café Anglais, l'un courut à la Bourse, et l'autre au club.
— Henri, en effet, n'avait pas tout dit, et Anselme Heurtier avait deviné juste. Marcelle possédait, du côté maternel, un oncle, ancien ministre plénipotentiaire, qui avait ses entrées dans tous les ministères, et, du côté paternel, un parent qui avait des relations par lesquelles il lui était aisé d'entrer dans toutes les affaires un peu considérables qu'on brasse sur le pavé de Paris. Deux routes lui étaient ainsi ouvertes : la politique et la finance. Au besoin, il y pouvait marcher du même pas. De plus, on sait qu'Henri avait peur de lui. Le souvenir qui lui restait de madame de Givray lui faisait craindre de nouvelles aventures où il pou-

redouter et la paix du continent est possible à ce prix. D'ailleurs si le désarmement devenait une des conditions du meilleur état des affaires et si la confiance des autres gouvernements devait renaitre à la suite de ce désarmement ce ne serait pas à la France qui ne provoque personne qui ne menace aucune nation de commencer la première, mais bien à celui où à ceux des peuples puissants dont la situation récemment agrandie a pu devenir un sujet d'alarme pour l'avenir de l'équilibre.

Il faut, en attendant, avoir la plus entière confiance dans les déclarations pacifiques de l'Empereur et de son gouvernement. Au surplus, laissez-moi vous dire qu'à ce sujet il n'a jamais existé aucun sérieux dissentiment entre les diverses influences du cabinet.

Les députés ont été prévenus que la Chambre ne se réunirait pas avant le 20 avril. Les membres de la commission du budget qui ont travaillé sans relâche, viennent de prendre quelques jours de congé. L'une des premières lois qui sera soumise aux délibérations du Corps législatif est celle relative à l'abaissement des taxes télégraphiques. La discussion du budget pourra faire immédiatement suite.

Au Sénat, la commission de la loi de réunion a nommé pour rapporteur M. de Maupas. Dans certains journaux, on a voulu insister sur les dispositions peu favorables du Sénat pour les lois du programme de janvier. Les feuilles d'opposition ne veulent pas croire que la haute assemblée du Luxembourg trait la première à l'encontre des pensées généreuses de l'Empereur et que du Sénat partirait le signal d'un conflit constitutionnel entre les deux grands corps de l'Etat. Je suis heureux de me ranger à l'avis de nos adversaires ordinaires qui, cette fois, pensent sagement. Comme eux, je suis parfaitement convaincu que les lois libérales sortiront entières de l'épreuve du Sénat.

L'Empereur continue à beaucoup travailler. Sa Majesté, qui a la plus entière confiance en M. Pinard, a désiré plusieurs fois traiter avec le ministre de l'intérieur de la question si intéressante des chemins vicinaux. Je vous en ai parlé dans ma dernière. M. Pinard, dans l'esprit de l'Empereur, est évidemment un des jeunes ministres auquel l'avenir de l'Empire pourra emprunter toutes les ressources de talent, d'autorité et de haute probité individuelle et politique dont M. Pinard est parfaitement capable. Ce que je vous dis là est une appréciation de notre monde intelligent et indépendant. C'est un ministre qui s'est parfaitement affirmé.

Aujourd'hui c'est Longchamps. Les hommes-prospectus seuls promettent, pour les badauds des Champs-Élysées, les modes de l'an nouveau. Je n'en suis pas, naturellement, le reporter ! La semaine finit mieux : cette grande et bruyante population de la capitale de la civilisation semble se recueillir au milieu des pompes lugubres de la semaine sainte... Croyez-le, la religion trouve son heure pour s'imposer aux méditations des peuples, et le peuple qui circule aujourd'hui à Paris n'a point les allures frivoles.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Montcuq (Lot), 9 avril. — Un temps tout à fait exceptionnel, un ciel pur, un soleil ardent favorisent déjà beaucoup la végétation, et la campagne se couvre de verdure du matin au soir, du jour au lendemain; la vigne, de son côté, ne reste pas en arrière, et les bonnes expositions nous montrent déjà le raisin. Ne viendra-t-il pas quelques matinées funestes ! Tout le monde le craint.

Un premier labour met le collet de la racine à découvert et permet de détruire dans leur germe les mauvaises herbes; opération éminemment favorisée par la température.

Les froids rigoureux et secs de l'hiver dernier ont sensiblement amélioré la qualité déjà excellente de nos vins.

Bézières (Hérault), 9 avril. — Aujourd'hui, le peu de vin qui reste se trouve entre le, mains de vendeurs tenaces qui demandent des prix très-élevés. L'avenir leur donnera raison. Le temps sec et froid que nous avons fait craign-

vait tout perdre, sa fortune et sa liberté. Il se connaissait assez pour savoir que son cœur était semblable à un temple où l'encens fume toujours sur l'autel, tantôt pour une idole, tantôt pour une autre. Une viendrait peut être qui serait de la pire espèce des divinités.

S'exposer à de tels hasards lui semblait une duperie. Le mariage lui était donc apparu comme un port naturel contre les orages que lui réservait le célibat; mais, par une de ces contradictions naturelles à l'esprit humain, il voulait se défendre d'aimer mademoiselle de Cinq-Champs. Les paradoxes ne lui manquaient pas pour le maintenir dans cette singulière résolution. N'était-il pas raisonnable de faire deux parts de sa vie, l'une à l'amour, l'autre aux occupations sérieuses, et la trentième année ne marquait-elle pas la frontière naturelle qui doit séparer ces deux empires ? S'il fallait un dérivatif à l'activité de son esprit, un emploi à l'énergie de ses facultés, comme à l'eau d'une source il faut un lit pour s'épancher, il le trouverait dans le mouvement des affaires, et l'amour était un bagage inutile pour y réussir. La théorie prenait ainsi la place de l'inclination naturelle; il se faisait un caractère et des idées de parti pris, et voulait arranger son existence comme une formule. Sous l'effort de ce travail, ses bons instincts commençaient à se fausser, et comme il arrive presque toujours en pareil cas, il exagérait le côté inverse de sa nature. Il érigait l'indifférence en système. A vingt-cinq ans il eût adoré Marcelle, à trente ans il se contentait de l'épouser.

(La suite au prochain numéro.)

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 432^e livraison.

Le Far-west américain, par M. L. Simon. — Texte et dessins inédits.

dre pour la vigne dont les bourgeons sont déjà sortis.

Bourguell (Indre-et-Loire), le 9 avril. Depuis un mois le temps est à souhait pour la vigne : nous avons des journées admirables de soleil ; on se croirait au mois de mai, au beau mois de mai d'autrefois. On en profite ; les travaux se font dans les conditions les plus avantageuses. Lorsque partout la première façon est donnée, la taille faite, il ne reste plus qu'à désirer la continuation des bienfaits atmosphériques. — Le commerce, dans des limites encore restreintes, se ressent de cette bonne situation. Les affaires semblent se mettre en mouvement comme la sève : Espérons.

Dannemoine (Yonne), 9 avril. — La taille est terminée, on fait en ce moment le sombrage ; les vigneron s'accordent à dire que le bois est bon et que les yeux leur paraissent fructueux.

Mareuil (Dordogne), 9 avril. — La taille et le déchaussement sont terminés à peu près partout dans nos contrées, ces travaux se sont faits par un très beau temps. Depuis quelques jours, la température s'est considérablement élevée : la sève commence à monter, et si les gelées du matin, qui ont cessé depuis quelques jours, ne reviennent pas, la vigne sera bientôt déboisée, ce qui inspire des craintes pour la future récolte.

On est encore en plein soutirage de mars ; on espère que cette opération, qui a lieu par un temps favorable, bonifiera sensiblement nos vins qui sont assez limpides, dont la verdure a beaucoup diminué et dont plus de la moitié de la récolte est encore à vendre.

Narbonne (Aube), 9 avril. — La situation reste la même pour l'article vins : grande fermeté et demande suivie. Aussi, les prétentions de quelques détenteurs, qui restent encore parmi la propriété, deviennent-elles de jour en jour plus grandes.

Le temps se maintient toujours au froid et à la sécheresse, et, comme nos cépages précoces sont, depuis déjà quelque jours, entrés en végétation, les appréhensions restent les mêmes et viennent corroborer l'opinion de ceux qui croient à de hauts prix pour cette fin de campagne.

On prétend que, dans ces derniers jours, bon nombre de bourgeons d'aramon auraient été atteints par les gelées. Nous avons bien constaté le fait nous-mêmes dans certains bas-fonds, mais nous ne pensons pas qu'il y ait lieu, jusqu'à ce jour, d'y attacher une grande importance.

Ce phénomène météorologique se produit plus ou moins chaque année à cette époque ; l'essentiel est qu'il ne se généralise pas et ne prenne pas les proportions d'un désastre.

(Extrait du *Moniteur Vinicole*.)

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES
16	Jeu.	s Lambert.	Prayssac, St-Pierre-Toirac.
17	Vend.	s Anicet.	
18	Samed	s Parfait.	Comiac, Montredon.

- Ⓟ P. Q. le 1, à 6 h. 25 du soir.
- Ⓟ P. L. le 8, à 9 h. 45 du matin.
- Ⓟ D. Q. le 15, à 9 h. 26 du matin.
- Ⓟ N. L. le 23, à 2 h. 30 du soir.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Ouverture d'un concours pour l'admission de surnuméraires.

AVIS.

Le 15 juin prochain aura lieu à Cahors, un concours pour l'admission de surnuméraires dans le service des lignes télégraphiques.

Les candidats qui désireraient y prendre part devront se faire inscrire sur un registre ouvert à cet effet à la préfecture, (Bureau des Travaux Publics). Ce registre sera clos le 2 mai prochain à 4 heures du soir.

Cahors, le 15 Avril 1868.

Le Préfet du Lot, CH. DE PEBEYRE.

DÉPÔT D'ÉTALONS.

Station de Cahors.

Le public est prévenu que, depuis le 14 avril courant, la station de Cahors possède un étalon arabe pur sang.

La Fête de Pâques a été célébrée dimanche, à Cahors, avec pompe. L'affluence des fidèles dans toutes nos églises était considérable. Le plus grand recueillement s'est fait partout remarquer.

L'Orphéon de Cahors chantera la messe à la Cathédrale, Dimanche, à dix heures.

Des cas d'hydrophobie assez nombreux sont signalés dans la région du sud-ouest de la France, et dans quelques localités de déplorables accidents en ont été la suite.

Il devient donc urgent d'appliquer avec sévérité, à Cahors et dans toutes les communes du département, les arrêtés municipaux qui prescrivent les mesures de précaution à prendre à ce sujet.

Le 11 du courant, un accident assez grave a eu lieu à Luzech. Le sieur Rigal (François), propriétaire, est tombé dans une citerne où il puisait de l'eau. Il eût infailliblement péri sans le secours du sieur Garrigue, ancien militaire.

On nous écrit de Castelnau :

La foire de Castelnau a attiré peu de monde : les affaires ont été languissantes, sur 300 bêtes à corne amenées, onze paires de bœufs ont été vendus avec baisse de 40 fr. par paire sur les cours précédents. Il y avait 2,000 têtes à laine et peu d'acheteurs ; la baisse s'est également fait sentir sur les moutons ; 50 veaux de lait ont été livrés de 75 à 80 centimes le kilogr., poids vif.

La halle aux grains était abondamment pourvue. Le blé s'est vendu 34 fr ; le maïs 17 fr. ; les pommes de terre 10 fr. et l'avoine 14 fr. ; le tout à l'hectolitre.

La volaille valait 1 fr. 25 le kilogr., poids vif ; les œufs 50 centimes la douzaine.

THÉÂTRE DE CAHORS.

La soirée aurait été bonne lundi, au théâtre, si le public avait répondu en plus grand nombre à l'invitation du Directeur. Mais les dames se sont abstenues ; c'est un parti pris de leur part, paraît-il ; laissons la girouette tourner sous un vent plus favorable et, sans autre transition, arrivons au détail du programme très intelligemment conçu, dont l'exécution a été satisfaisante, et qui a fort déridé ceux qui ont eu la bonne idée d'aller ce soir-là au spectacle. Un vaudeville était surtout attendu avec impatience. Un jeune amateur de notre ville, qu'une vocation irrésistible appelle au théâtre, devait remplir dans *la Corde sensible*, le rôle de Califourchon ; de là les commentaires. — La toile s'est enfin levée sur notre compatriote ; nous l'avons vu, empressé dans sa toilette multicolore, la tête perdue sous une perruque qui lui collait les cheveux aux tempes, nous l'avons vu se démenier sur les planches, débiter son rôle, chanter ses couplets, et, ma foi, cette lutte vigoureuse entre une aptitude réelle et une gaucherie très pardonnable chez un débutant, nous a vivement intéressé ; nous avons applaudi des deux mains ce jeune amateur, qui pourrait bien devenir un artiste au théâtre, s'il n'était le premier à comprendre qu'il ne faut jamais poursuivre deux lièvres à la fois.

Le patois a eu, lui aussi, son interprète dans cette charmante représentation de lundi. M. Leclerc a chanté le *Paouré Jean*, composition patoise dont il est l'auteur. Le Paouré Jean est un paysan aux trois quart idiot qui confie aux échos ses peines, et oppose un déluge de pleurs aux calomnies que les mauvaises langues font courir sur ses rapports avec une jeune villageoise. M. Leclerc a rendu cette petite scène comique avec un naturel parfait. Sa physionomie convient, on ne peut mieux, aux rôles de paysan ; il est toujours sûr d'y trouver un succès. Dans *le Coq de Normandie*, le nouveau pensionnaire de M. Hugues a été, également, plein de naturel et de verve. Un peu moins d'expression dans les passages délicats, et M. Leclerc, ira très bien.

M. Hugues a été d'une verve étourdissante dans *le Troupier qui suit les Bonnes*. On n'appréciera à sa juste valeur ce directeur habile, cet acteur consciencieux, qu'alors qu'on en sera privé, et ce sera bientôt, nous assure-t-on. Aujourd'hui que des spectacles attrayants lui sont offerts, le public reste sourd. Demain que les portes du Théâtre seront closes, il criera, comme un énergumène, qu'il lui faut des spectacles ! — Drôle de constitution, que celle d'un public ! Qu'une troupe de saltimbanques vienne planter sa tente en plein vent, il ira tout entier applaudir les sauts périlleux et lancer des bouquets à un avaloir de sabres ; les dames accourues en grand nombre, applaudiront aussi de leurs blanches mains. Qu'une troupe dramatique arrive, qu'elle joue des chefs-d'œuvre, de rares spectateurs, disséminés et mornes, se perdront dans la salle, n'osant ni applaudir, ni regarder la scène sur laquelle les acteurs glacés se meuvent, étonnés de cette indifférence profonde pour les choses de l'esprit.

Il est vrai qu'il est du meilleur ton et d'un chic épâtant de faire fi des théâtres de province, et de ne fréquenter que les Français ou l'Opéra...., ne fusse qu'une fois en sa vie !....

Jeu, l'administration donne *Paul Forestier*, ce chef-d'œuvre de M. Emile Augier que tout Paris applaudit depuis deux mois. Tout Cahors l'applaudira-t-il pendant trois heures ? Espérons-le, ô mon Dieu ! A. MAILLARD.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Avril. Naissances.
- 11 Coudert (Hort.-Louise), rue St-Barthélemy.
 - 41 Calvet (Jean.-Mar.-Félicie), rue St-Etienne.
 - 42 Gabin (Françoise), faubourg St-Georges.
 - 13 Barry (Joseph), à Bégous.
- Décès.
- 41 Mostolac (Marie-Julie), 60 ans, boulevard Nord.
 - 42 Planacassagne (Jean), charpentier, 70 ans, rue Impériale.
 - 43 Bessières (Marie), 75 ans, à St-Henri.
 - 13 Labrunie (Marie), 45 ans, quai Béquail.
 - 14 Vings (Philippe), sabotier, 26 ans, hospice.
 - 44 Castelly (Anne), 4 ans, rue des Augustins.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 12 avril 1868.

18 versements	3,500 »
4 remboursements	1,250 »

Pour la chronique locale : A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Départements

Un chien enragé, dont le passage à Montauban avait été signalé, s'est dirigé du côté de Saint-Martial et a parcouru la commune de Léojac et Bellegarde, en y causant de graves dommages. Heureusement, les personnes qui le poursuivaient sont parvenues à l'abattre au lieu de Balajous.

Les mesures les plus sévères ont dû être prises à cause du grand nombre de chiens qui ont été mordus.

Chronique Judiciaire

Deux accusations d'empoisonnement par le phosphore viennent de se produire : la première devant la cour d'assises du Gers, la seconde devant la cour d'assises de la Dordogne.

Dans la première affaire, l'empoisonnement aurait été pratiqué sur une enfant de onze ans, par sa marâtre. La femme Fonteau avait épousé un homme resté veuf avec deux enfants : l'un de ces enfants, Delphine, avait été prise en aversion par la femme Fonteau, surtout depuis que celle-ci avait eu elle-même un enfant. On l'accusait de la maltraiter et de la battre ; elle avait voulu renvoyer cette enfant, et, n'ayant pu y réussir, elle avait eu recours au poison pour s'en débarrasser. La maladie de Delphine a duré près de huit jours, au bout desquels elle a succombé après avoir eu des vomissements et éprouvé de violentes douleurs.

L'autopsie eut lieu, et un docteur de Condom conclut, d'après l'état des intestins, à une intoxication par le phosphore. L'analyse chimique, confiée à quatre experts, ne put découvrir aucun atome de phosphore. C'est alors que l'accusation, prenant une mesure que nous voudrions voir adoptée dans toutes les affaires graves, appela de Paris les professeurs Tardieu et Roussin.

Tous deux donnèrent raison au premier médecin, et conclurent à la présence du phosphore. Si l'expertise des chimistes de Condom est arrivée à un résultat négatif, c'est à cause de l'imperfection des appareils, et aussi parce que le phosphore exige une étude spéciale.

Le jury, néanmoins, n'a pas cru devoir s'en rapporter aux éminents professeurs de Paris ; il a pensé, en présence de la persistance des chimistes de Condom dans leurs affirmations premières, qu'il y avait au moins doute dans l'affaire, et il a rapporté un verdict de non culpabilité.

Dans la seconde affaire, jugée à Périgueux, il s'agissait encore d'un empoisonnement par le phosphore. Une fille devenue mère, avait un enfant de dix-huit mois, qu'elle avait placé en nourrice. Elle songeait à se marier, et pensa que cet enfant deviendrait un obstacle à ses projets de mariage ; elle décida donc de supprimer l'obstacle. Elle alla voir son enfant chez sa nourrice et lui apporta des gâteaux qu'elle avait empoisonnés avec du phosphore.

Des chimistes de Bordeaux retrouvèrent le phosphore dans l'estomac, à l'état libre. Cette fois, les données de la science furent confirmées par un aveu de l'accusée. Marie Vergne a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Une complication fort bizarre et tout d'abord inexplicable amenait avant-hier, devant le jury, un jeune mari et une jeune femme, auxquels la justice impute de s'être prêtés à un avortement.

D'ordinaire, l'avortement est un crime qui

n'a d'autre but que de faire disparaître les suites d'une faute ; c'est qu'un fond de ce petit drame, il y a, en effet, une faute commise par la jeune mère, et qui a donné lieu à de bien tragiques complications.

Marguerite Guillin a aujourd'hui 21 ans ; elle épousait, il y a cinq ans, un ouvrier, François Long, qui depuis est devenu patron. Elle a une certaine gentillesse, mais toute sa physionomie dénote une certaine sécheresse et peut-être trop de fermeté.

Le mari a 28 ans, il a un visage ouvert et sympathique ; il pleure. Ce ne peut être par suite de craintes sérieuses sur son sort, car l'accusation est abandonnée à son égard.

Reste à expliquer le mobile du crime signalé par l'accusation.

La jeune femme eut un jour le tort de se laisser enlever par un certain Achille Petit, un ami de son mari, qui l'emmena, non pas très loin... à Asnières. Le mari alla chercher sa femme, la ramena, lui promettant le pardon, et, ce qui est plus difficile, l'oublia.

L'oubli, dans la circonstance, devint bientôt impossible devant les révélations de la femme, avouant une grossesse et ne laissant au mari aucune illusion sur son origine.

Ce serait dans ces circonstances que la jeune femme, à l'instigation de son mari ou du moins de son consentement, serait allée demander à la sage-femme Bernard un service criminel que celle-ci n'aurait pas refusé.

Ce n'est pas tout : Achille, le séducteur, voyant la paix rentrer dans le ménage, en conçut de la jalousie ; et, renversant les rôles, il plongea dans la poitrine du mari une arme meurtrière, dont la pointe fut heureusement arrêtée par une côte.

Achille Petit devait aujourd'hui venir à la même audience répondre de sa tentative de meurtre sur le mari qu'il voulait assassiner, après l'avoir trahi ; mais il a pensé sans doute qu'il était bon pour lui d'éviter la coïncidence des deux affaires ; aussi, pour être jugé plus tard, s'est-il pourvu en cassation contre l'arrêt de renvoi.

Enfin une autre complication : le père de l'accusée, humilié et contristé, a succombé au chagrin que lui ont causé les désordres de sa fille. Un soupçon plana même sur celle-ci à la suite de cette mort.

A l'audience, la femme Long, revenant sur les déclarations qu'elle avait faites, prétend qu'elle n'était nullement sûre de sa grossesse, qu'elle n'avait fait que la redouter ; quant à la sage-femme, comme toutes ses pareilles en semblable occurrence, elle oppose d'énergiques dénégations.

M. le docteur Tardieu déclare que l'examen médico-légal ne peut rien révéler, l'accusée étant de nouveau enceinte.

Le jury, touché des malheurs de ce jeune ménage, surtout peut-être de l'attitude du mari, a rapporté un verdict de non culpabilité en faveur des trois accusés.

Le mari a remercié le jury avec effusion ; puis, avant de quitter l'audience, il a tendu les bras à sa femme qui s'y est jetée éperdument.

Pour extrait : A. Layton.

Faits Divers

LE CABLE TRANSATLANTIQUE.

Le câble transatlantique qui, au moment de la pose ne donnait qu'un mot et demi par minute, donne aujourd'hui six mots en moyenne. Or, la durée du travail quotidien est de 20 heures. En un jour de vingt heures ou douze cents minutes on peut donc transmettre sept mille deux cents mots, ou trois cent soixante dépêches, disons 300. Par suite, lorsque la dépêche de 20 mots coûtait 500 fr. la recette pouvait s'élever, en n'utilisant qu'un seul câble, à 150,000 fr. par jour, soit par an 54 millions.

Le prix du télégramme est aujourd'hui réduit de moitié ; mais comme les deux câbles fonctionnent, les produits restent les mêmes. Or, cette œuvre colossale avait coûté depuis l'origine, 12 millions une première fois, 15 millions ensuite, et enfin 15 autres millions, total 42 millions de francs ; les recettes d'une seule année suffiront pour couvrir le capital dépensé.

LA FAMINE EN POLOGNE.

On écrit de Varsovie, au *Journal de Posen* :

« La misère prend dans notre ville des proportions vraiment effrayantes. Nous nous bornons à citer un fait. La loi en vigueur permet à la mère de demander au procureur impérial le châtiement d'un fils insoumis et rebelle. Une mère porta plainte un de ces jours derniers contre son fils, âgé de 10 ans. Le procureur impérial fit appeler cet enfant devant lui, et fut frappé d'étonnement à sa vue, tant ce pauvre enfant était maigre et chétif ; à peine pouvait-il se tenir sur ses jambes.

Après quelques mots échangés, il demanda à l'accusé s'il promettait de se corriger. L'enfant, en sanglotant, baïsa la main du procureur et répondit qu'il ne savait pas ce qu'on lui reprochait. La malheureuse mère, à son tour, versa des larmes abondantes et supplia à genoux le procureur de vouloir bien faire emprisonner son enfant. Pressée par les questions du magistrat, elle finit par avouer que c'était la faim et la perspective d'une mort inévitable qui l'avait poussée à accuser ce malheureux enfant qui n'avait pas mangé depuis quatre jours.

Ce fait navrant suffira pour donner une idée de la disette effrayante qui sévit sur la classe pauvre de la population de cette ville, qui depuis des siècles ne connaissait plus la misère.

Amputation d'une jambe par la foudre.

La Gazette médicale russe contient la description d'un cas très curieux. Le 5 novembre 1867, M. Rogowitsch, médecin de la ville de Starowskolski, a lu dans la séance annuelle de la société de médecine, un rapport détaillé sur le cas suivant d'un jeune garçon qui a eu la jambe emportée par un coup de tonnerre.

Un jeune garçon de douze ans, nommé Flor Prichotkow, fils d'un paysan, avait une ankylose à la jambe droite depuis l'âge de cinq ans, à la suite d'une chute qu'il avait faite sur le genou. Comme il avait tenu la jambe retirée, pendant qu'il gardait le lit, il fut impossible, après la guérison, de la redresser et il dut se servir de béquilles pour marcher.

Le 7 juin, par une chaleur étouffante, le jeune Flor et son oncle, le paysan Mathieu Fedouschin, allaient à cheval visiter leurs champs. Un orage se déclara bientôt, annoncé d'abord par de faibles roulements de tonnerre. Puis, quelques instants après, un violent coup de tonnerre retentit. Les chevaux effrayés s'emportèrent; le jeune Flor tomba de cheval et perdit connaissance. En recouvrant ses sens, il se vit couché à terre; il voulut se relever, mais il s'aperçut qu'il n'avait plus sa jambe droite; elle avait été emportée, il la chercha vainement autour de lui. Son oncle était loin, ainsi que les chevaux. Il vit que sa chemise et ses vêtements étaient tout déchirés le long des coutures et en partie brûlés. Des escarres sèches de forme allongée et de différentes grandeurs, couvraient son corps.

Un instant après être revenu à lui, le jeune

garçon sentit une grande faiblesse et retomba endormi sur la terre. Cependant son oncle étant venu à bout d'arrêter son cheval, regarda autour de lui et vit le cheval de son neveu sans cavalier. Ni lui ni les deux chevaux n'avaient eu le moindre mal. Il revint donc sur ses pas et trouva son neveu endormi et privé d'une jambe. Il dut aller chercher une voiture pour le ramener au village. Pendant le trajet, le garçon se plaignit d'une vive douleur à la jambe et il se déclara même une légère hémorragie, qui s'arrêta bientôt d'elle-même.

Huit jours après cet événement, le jeune Flor entra à l'hôpital de Starvaskolsk; là M. Rogowitsch visita la plaie et la trouva tout-à-fait semblable à celle qui résulte d'une amputation régulière. Il y avait eu une sorte d'amputation électro-caustique sur l'achylose même et un peu au-dessous du tibia. L'os du genou et la cuisse étaient intacts. Les douleurs aiguës cessèrent bientôt; la blessure fut cicatrisée par les moyens ordinaires et le jeune garçon guérit parfaitement. Quelques jours après, on trouva la jambe au milieu des broussailles, non loin de l'endroit où le jeune Flor était tombé de cheval. La famille garde cette jambe comme souvenir. M. Rogowitsch l'a aussi examinée et il dit qu'elle avait la forme d'un membre momifié et n'exhalait presque pas d'odeur. Les os en étaient intacts, noirs, avec une cassure très régulière; seulement ils étaient à moitié découverts par suite du retrait des muscles.

(Courrier de Vilna).

AUX MÈRES DE FAMILLES.

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BARON, BLACHE, ANDRAL, ALIBERT, FOUQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Institut et de l'Académie de Médecine, ordonnent, avec le plus heureux succès, le RACHAOUT des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, composé de substances végétales les plus nutritives et les plus fortifiantes, se divise dans toute l'économie; et par ses propriétés analeptiques, il améliore le lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'estomac. — Dépôts dans chaque ville.

LES TROIS OUVRAGES DU DOCTEUR JOZAN

A l'usage des gens du monde :

1° *Traité des maladies des voies urinaires*

de l'homme, 12^e édition, 1,000 pages, 304 figures anatomiques.

2° *Traité d'épuisement prématuré*, 4^e édition, 650 pages.

3° *Traité des maladies des femmes*, 1 volume, 800 pages, 203 figures anatomiques.

Chaque ouvrage, prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. — L'auteur, docteur JOSAN, 182, rue de Rivoli, et ANIÉRE, éditeur, 4, rue Dupuytren, à Paris.

L'ILLUSTRATION.

Bureaux : rue Richelieu, 60.

Sommaire du 4 avril 1868.

Texte : L'abbé Gratry. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Funérailles de Manin, à Venise. — Inauguration de la chapelle élevée à Nice, en l'honneur du tzarévitch Nicolas. — Légendes villageoises : le tissand, le tailleur et le berger, nouvelle, par André Léo. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Questions contemporaines, par E. Renan. — L'expédition anglaise en abyssinie. — Le chemin de fer du Pacifique (suite). — Les Théâtres. — Les Robinsons d'Auckland, par M. Richard Cortambert. — Manifestation populaire à Vienne. — Les frères D. Antonio et Manuel Teboada. — L'église Saint-Ambroise. — Les briseurs d'images dans les Pays-Bas, par M. Alfred Michiels. — Les sommités contemporaines. — La galerie de Cassel, par M. Louis Viardot.

Gravures : L'abbé Gratry, père de l'Oratoire, membre de l'Académie française. — Les funérailles de Manin, à Venise : Arrivée du cortège sur la place Saint-Marc; — Tombeau de Manin, à Saint-Marc; — Nice : inauguration de la chapelle élevée en l'honneur du tzarévitch Nicolas. — Abyssinie : les chutes de la rivière Tacazzé; — Ankobar, résidence du Négus. — Le chemin de fer du Pacifique (4 gravures). — Autriche : manifestation populaire, à Vienne. — D. Antonio Teboada; — D. Manuel Teboada. — L'ancienne et la nouvelle église Saint-Ambroise. — Galerie de Cassel : Portrait de la femme de Rembrandt. — Rébus.

La Chasse illustrée, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que l'Illustration ou la Mode illustrée, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

La Saison.

Nous recommandons à nos lectrices, le magnifique journal illustré, la Saison, paraissant

le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Gravures noires et coloriées Bureaux : 53, rue Vivienne près le boulevard, Paris.

Le COSMOS, Revue politique et sociale hebdomadaire des progrès des sciences et de leurs applications dirigée par M. Victor Meunier.

Le Cosmos, qui est dans sa 16^e année, paraît tous les samedis, par numéros de 2 feuilles grand in-8^o (32 pages), format de la Revue des Deux Mondes, texte compacte. C'est le seul journal scientifique traitant des matières politiques et d'économie sociale. Prix : 23 fr. par an pour les départements, 12 fr. pour 6 mois, 7 fr. pour 3 mois. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Envoyer un mandat de poste à M. Victor Meunier, 7, rue Perronet, à Paris.

Journal de Viticulture pratique.

Sommaire du n^o du 25 mars.

Le Journal de Viticulture pratique paraît le 10 et le 25 de chaque mois en un cahier de 32 pages.

L'ECLAIR 30, rue Bergère, Paris. — Sommaire du n^o 12.

Chronique. Camille Debans. — Les truqueurs, Edouard Dangin. — Jérémie, E. de Pompery. — Le théâtre forain, Ernest d'Hervilly. — Les aveugles du pont des Arts, E. Thiaudière. — Regain, A. Desvignes. — Le pavot blanc, H. Vié. — Causerie dramatique, Gabriel Prevost.

L'ÉVÉNEMENT ILLUSTRÉ vient de publier son 3^e numéro. C'est un journal littéraire écrit avec infiniment d'esprit, dans lequel VICTORIN SARDOU raconte en feuilleton Les Journées de Juin. Bureaux : 43, faubourg Montmartre, Paris.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e Lagranville, avoué.

Le 21 avril, à 9 heures du matin, au tribunal de Gourdon, aura lieu la vente des biens saisis au préjudice de Pierre Darnis et Clotilde Maury, demeurant à Gourdon.

(Extrait du Gourdonnais du 9 avril).

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e B. Pontié, avoué.

Le 8 mai prochain, à 9 heures du matin, au tribunal de Figeac, aura lieu l'adjudication des immeubles saisis à l'encontre de Pierre Abran fils, cultivateur, domicilié au village d'Auguirande, commune de Felzins. Mises à prix : 1^{er} lot, 200 fr., 2^e lot, 400 fr., 3^e lot, 300 fr., 4^e lot, 200 fr., 5^e lot, 300 fr., 6^e lot, 200 fr.

(Extrait du Memorial de Figeac du 4 avril).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

ARTICLES DE MÉNAGE

Buffets de cuisine.....	depuis 12 35 la pièce.
Fontaines à filtre.....	» 5 75 »
Porte-bouteilles en fer pliant 200 b.	» 9 »
Assiettes porcelaine, 22 centimèt.	» 4 50 la douz.
Tasses à café, porcelaine décorée.	» 50 la pièce.
Verres à boire à pied.....	» 20 »
Couteaux de table.....	» 4 50 la douz.
Lampes porcelaine décorée.....	» 5 » la pièce.
Suspensions de salle à manger avec Lampe.....	» 32 »
Pendules marbre à sonnerie.....	» 35 »
Tournebroches à ressorts avec accres	» 21 »
Baignoires en zinc à tête.....	» 50 »
Bains hydrothérapiques avec douche	» 45 »

Fournaux, Meubles et Batterie de cuisine, Quincaillerie, Broserie, Literie, Tapis, Articles d'Ecurie etc.

Collections réunies des Articles de Ménage, Jardin, Literie, Tapis, etc., etc.

ARTICLES DE JARDIN

Bancs de Jardin.....	depuis 9 » la pièce.
Arceaux en fer forgé rustiques.....	» 15 »
Tables en fer pour jardin.....	» 4 50 »
Chaises en bois rustiques.....	» 2 50 »
Chaises en fer peintes.....	» 4 50 »
Vases Médicis.....	» 4 »
Pompes de jardin.....	» 7 50 »
Stores en bois rond, peints.....	» 4 » le mètre.
Balançoires de jardin.....	» 9 » la pièce.
Boules panoramas avec support en fer.....	» 8 » »
Jardinières en fer décorées.....	» 14 » »
Arrosoirs de jardinier.....	» 6 » la paire.
Jeux de tonneaux avec palets.....	» 11 » la pièce.

Gymnastique, Jeux et Ornaments de Jardin, Pompes d'épuisement et d'arrosage, etc., etc.

A LA MÉNAGÈRE

Vaste Etablissement, 20, boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris

PRIX FIXE ET MARQUÉ

ENTRÉE LIBRE

Expéditions en France et à l'Etranger.

ENTRÉE LIBRE

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

PLUS DE CHEVAUX COURONNES!! GUÉRISON prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqures, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, 41, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.



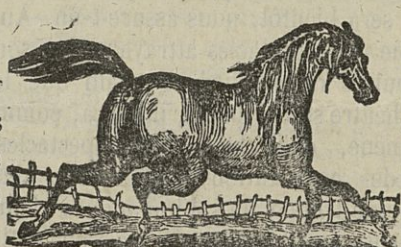
SIROP DE SEVE DE PIN MARITIME DE LAGASSE
PHARMACIEN A BORDEAUX

Il possède toutes les propriétés balsamiques et résineuses du Pin maritime, et s'emploie avec succès dans les maladies de poitrine, rhumes, bronchites, catarrhes, asthmes, grippe, coqueluches et les affections des voies urinaires. 3 fr. le flacon. Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

POSTÉ AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volenté, qu'elles trou-



veront chez lui, Pos aux chevaux, Galeru Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.



POUDRE ET PASTILLES AMÉRICAINES
du docteur PATERSON

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FEYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FOUGERA; Londres, ph. WILCOX et C^{ie}, Oxford street, 336, Paris, ph. rue Réaumur, 43; à Cahors, VINEL, pharmacien.

AVIS

Un jeune conscrit de 1867 désire trouver un homme pour le remplacer dans le service actif, s'il vient à tomber au sort. — Il traiterait à forfait avant le tirage.

S'adresser au bureau du Journal du Lot, pour avoir les renseignements.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.

AVIS

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'assurances sur la vie LA NATIONALE a eu lieu le 30 mars dernier.

Il a été constaté que le capital de garantie s'élevait au 31 décembre 1867, à plus de..... 83,000,000 fr.

La part de bénéfice attribuée aux assurés en cas de décès pour la vie entière, a été fixée pour les années 1866 et 1867, à..... 1,650,000 fr.

Antérieurement et depuis l'origine de la Compagnie, il avait été réparti au même titre aux assurés de cette même catégorie..... 3,158,052 fr

La somme totale distribuée jusqu'à ce jour par LA NATIONALE aux assurés en cas de décès pour la vie entière est donc de.... 4,808,052 fr.

Trois mois 46 fr. LE TEMPS Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef, A. NEEFTZER Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.